



VILLE DE BEAUCEVILLE
AVIS PUBLIC

Règlement numéro 2025-533 modifiant le règlement numéro 2016-340 concernant le plan d'urbanisme

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2025-533 modifiant le règlement numéro 2016-340 concernant le plan d'urbanisme ;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 3 février 2025, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

- Règlement numéro 2025-533 modifiant le règlement numéro 2016-340 concernant le plan d'urbanisme

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mars 2025, à 16h00, à l'Hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville.

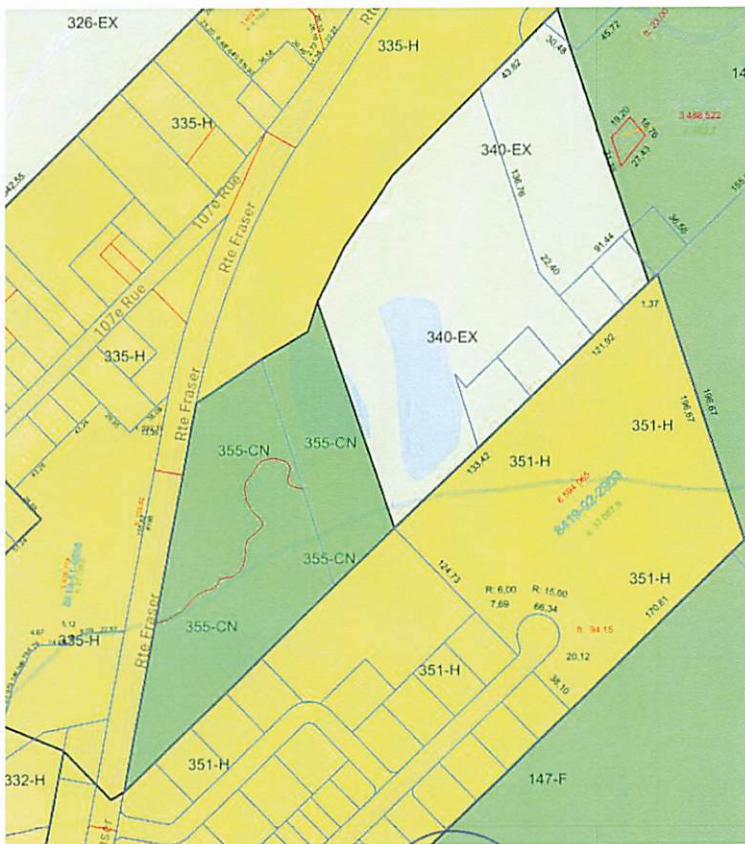
Que l'objet du règlement 2025-533 est :

- D'enlever une affectation Conservation naturelle (Cn) qui avait été ajoutée par le règlement 2023-504 et de remettre une affectation Résidentielle (H) et Expansion urbaine (EX).

Au cours de cette assemblée publique, le Président d'assemblée ou un autre élu qu'il désignera expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Voici la carte du secteur concerné. Les plans détaillés peuvent être consultés au bureau de la Ville.



Donné à Beauceville, province de Québec, ce 6 février 2025.

M^e Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 6 février 2025 et dans le journal L'Éclaireur-Progress le 12 février 2025.

Signé le 6 février 2025, à Beauceville, province de Québec.

M^e Sandra Bernard, greffière